

**Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE**

Labrecque, le 5 mai 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 5 mai 2025 à 19h, à l'Hôtel de ville.

PRÉSENTS :

Mme.	Marie-Josée Larouche	mairesse
M.	Bobby Côté, conseiller	siège n° 1
Mme	Lia Tremblay, conseillère	siège n° 2
M.	Robin Gauthier, conseiller	siège n° 3
Mme	Colombe Privé, conseillère	siège n° 4
Mme	Annick Bouchard, conseillère	siège n° 5
Mme	Lucie Boivin, conseillère	siège n° 6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Tommy Larouche, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 : 00, la mairesse, Marie-Josée Larouche, préside et après avoir constaté quorum, déclare la séance ouverte.

74-25

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lia Tremblay
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque adopte le projet d'ordre du jour.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025
4. Lecture et suivi à la correspondance
5. Déclaration de conflits d'intérêts pour la séance
6. **Administration et développement**
 - 6.1 Approbation des comptes du 01 au 30 avril 2025
 - 6.2 Nomination d'un nouveau directeur général, greffier et trésorier
 - 6.3 Autorisation de signature – contrat de travail directeur général, greffier et trésorier
 - 6.4 Changement de signataire aux comptes Desjardins et du compte Visa Affaires Desjardins
 - 6.5 Demande d'autorisation pour déposer une demande d'aide financière à la MRC de Lac-Saint-Jean Est par le Festival country de Labrecque
 - 6.6 Autorisation au Festival country à tenir une parade dans les rues de la municipalité
 - 6.7 Programme d'aide au supplément de loyer (PSL)
 - 6.8 Application immersive – Centenaire
 - 6.9 Approbation budget feux d'artifice centenaire
7. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 7.1 Adoption du règlement N° 424-25 amendant le règlement N° 403-23 modifiant la tarification des permis d'accès au lac Labrecque
 - 7.2 Demande D'autorisation CPTAQ – Ferme Tremblay fils et filles s.e.n.c.
 - 7.3 Caractérisation des milieux humides et hydriques du lot 6 431 758
 - 7.4 Caractérisation écologique complémentaire zone industrielle

8. Travaux publics, bâtiments et espaces verts

- 8.1 Stantec – Supplément modifications plans et devis – dossier assainissement des eaux
- 8.2 Achat boîtier de chantier
- 8.3 Achat grappe tracteur Kubota
- 8.4 Demandes d'enlèvement et de poses de lampadaires de rue

9. Varia :

- 9.1 Statistique matières résiduelles – Labrecque
- 9.2 Retour Saison 2024-2025 – Relais municipal
- 9.3

10. Rapport des comités

11. Période de questions citoyennes

12. Levée de la séance ordinaire

75-25

3. EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025;

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'exempter la directrice générale secrétaire-trésorière de lire les minutes de la séance du 7 avril 2025 et d'adopter le procès-verbal du 7 avril 2025.

ADOPTÉE

4. LECTURE ET SUIVI À LA CORRESPONDANCE

1. Demande de la Société Alzheimer

La Société Alzheimer demande un soutien financier pour la Marche pour l'Alzheimer 2025 qui se déroulera le 25 mai au Parc Rivière du Moulin. Le conseil décide de laisser libre choix de faire des dons aux citoyens.

76-25

2. Demande de bourse CFP Alma

Le Centre de formation professionnelle Alma sollicite la Municipalité pour contribuer aux remises de bourses du Gala Méritas le mardi 13 mai.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

ET APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

De faire un don de 100\$ au CFP Alma pour une bourse

ADOPTÉE

3. Journée mondiale de la sclérose en plaques

SP Canada sollicite la participation de la Municipalité pour la journée mondiale de la sclérose en plaques le 30 mai prochain en illuminant de rouge un édifice et en contribuant monétairement. Le Conseil a décidé

d'y aller avec un appui symbolique en illuminant en rouge l'Hôtel de ville le 30 mai. Encore une fois, la liberté est laissée aux citoyens pour les dons.

4. Ministère des Affaires municipales

La ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, informe la Municipalité que le gouvernement bonifie le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028. Une aide additionnelle de 104 897\$ s'ajoute au 836 000\$ déjà prévu.

77-25

5. Demande pour améliorer gymnase école

Des citoyens utilisateurs du gymnase scolaire demandent à la Municipalité un appui pour améliorer le gymnase scolaire pour les besoins des joueurs.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté
ET APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'appuyer ces citoyens dans leur demande auprès du Centre de service scolaire.

ADOPTÉE

5. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA SÉANCE

La mairesse demande si des conseillères ou conseillers ont des conflits d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Aucun conflit à déclarer.

6. ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

78-25

6.1 APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 30 AVRIL 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'autoriser des déboursés du fond général de la Municipalité de Labrecque pour une somme totalisant 160 000.28\$ (paiements émis 41 217.71\$ et comptes à payer 118 782.57\$).

ADOPTÉE

79-25

6.2 NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER ET TRÉSORIER

Considérant que madame Gabrielle Côté a quitté son poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité en janvier dernier ;

Considérant que monsieur Tommy Larouche, inspecteur municipal, assurait l'intérim à titre de directeur général et secrétaire-trésorier depuis le départ de madame Côté ;

Considérant que la municipalité a été en appel de candidatures pour trouver une nouvelle direction générale ;

Considérant que la firme Pro-gestion a réalisé le processus d'appel de candidatures et qu'une sélection de candidats parmi les candidatures déposées ont passé des tests et des entrevues ;

Considérant qu'à la suite des résultats, le comité des ressources humaines de la municipalité a choisi parmi les candidats potentiels, Monsieur Robin Ratthé pour combler le poste à la direction générale ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

De nommer monsieur Robin Ratthé au poste de directeur général, greffier et trésorier de la municipalité de Labrecque, et ce, à partir du 14 mai 2025.

Que l'intérim de monsieur Tommy Larouche se termine également le 14 mai 2025.

ADOPTÉE

80-25

**6.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE TRAVAIL
DIRECTEUR GENERAL, GREFFIER ET TRESORIER**

Considérant la nomination de monsieur Robin Ratthé comme directeur général. Greffier et trésorier de la municipalité de Labrecque ;

Considérant que la municipalité doit passer un contrat de travail avec monsieur Ratthé ;

Considérant que le contrat a été préparé par le département des ressources humaines de la MRC Lac-Saint-Jean-Est et accepté par le conseil municipal de Labrecque ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque mandate madame Marie-Josée Larouche, mairesse à conclure et à signer le contrat d'emploi avec monsieur Robin Ratthé comme directeur général, greffier et trésorière de la municipalité de Labrecque.

ADOPTÉE

81-25

**6.4 CHANGEMENT DE SIGNATAIRE AUX COMPTES DESJARDINS ET
DU COMPTE VISA AFFAIRES DESJARDINS**

Considérant que monsieur Robin Ratthé a été nommé comme directeur général, greffier et trésorier de la Municipalité de Labrecque à la place de monsieur Tommy Larouche qui agissait par intérim ;

Considérant que les chèques doivent être signés par deux signataires différents incluant le directeur général ;

Considérant que monsieur Ratthé doit être ajouté au compte municipal 501118 à la Caisse Desjardins pour les chèques et les dépôts;

Considérant que monsieur Ratthé doit également être ajouté au compte Loisirs 502890 à la Caisse Desjardins pour les chèques et les dépôts;

Considérant également monsieur Ratthé doit également être nommé administrateur du compte Visa Affaires Desjardins ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque ajoute monsieur Robin Ratthé comme signataire au compte municipal 501118 à la Caisse Desjardins.

Il est résolu d'ajouter monsieur Robin Ratthé comme signataire au compte Loisirs 502890 à la Caisse Desjardins.

Il est résolu également de nommer monsieur Robin Ratthé comme administrateur et signataire au compte Visa Affaires Desjardins.

Que monsieur Tommy Larouche soit retiré comme signataire de tous les comptes, et ce, uniquement lorsque monsieur Robin Ratthé deviendra signataire officiel desdits comptes.

ADOPTÉE

82-25

6.5 DEMANDE D'AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST PAR LE FESTIVAL COUNTRY DE LABRECQUE

Considérant que le Festival country de Labrecque est un événement majeur de la municipalité de Labrecque;

Considérant que le Festival country de Labrecque est un événement festif et rassembleur et que celui-ci attire des milliers de festivaliers;

Considérant l'importance de soutien financier pour générer des festivals;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque autorise le dépôt du formulaire de demande d'aide financière du Festival country de Labrecque à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre du programme de soutien financier à l'organisation de festivals municipaux 2025.

ADOPTÉE

83-25

6.6 AUTORISATION AU FESTIVAL COUNTRY À TENIR UNE PARADE DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que la parade du Festival Country de Labrecque est un événement incontournable pour les citoyens de Labrecque depuis plus de 20 ans;

Considérant que la parade aura lieu le 6 juillet 2025, de 10h à 11h15, ayant comme point de départ l'intersection du 9^e rang et de la rue principale, et comme point d'arrivée l'intersection de la rue St-Paul et de la rue principale;

Considérant que la Sureté du Québec et le service d'incendie seront sur place lors de l'événement,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier
ET APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRE PRÉSENTS

Que la municipalité de Labrecque autorise le Festival Country de Labrecque à tenir une parade dans les rues de la municipalité le 6 juillet 2025.

ADOPTÉE

84-25

6.7 PROGRAMME D'AIDE AU SUPPLÉMENT DE LOYER (PSL)

SUR LA PROPOSITION DE : Mme la conseillère Annick Bouchard
APPUYÉE DE : Mme la conseillère Colombe Privé

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité s'engage à assumer les coûts de 10% de la subvention attribuée dans le cadre du Programme de *Supplément au Loyer* avec la Société d'Habitation du Québec pour un logement privé individuel, et ce, pour une période minimale de 5 ans.

QUE le conseil municipal mandate la direction générale à signer l'entente avec la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉE

85-25

6.8 APPLICATION IMMERSIVE – CENTENAIRE

Considérant que la municipalité soulignera ses 100 ans en 2025;

Considérant qu'un comité organisateur a été mis sur pied, composé de conseillers municipaux, d'acteurs du milieu, et de bénévoles afin de mettre en place différentes initiatives en la matière;

Considérant que certaines d'entre-elles seront pérennes dans le temps et contribueront à la qualité de vie citoyenne et au sentiment d'appartenance de la population envers sa municipalité;

Considérant que le comité du centenaire souhaite avoir des activités à caractère historique pour les jeunes de la communauté;

Considérant que l'entreprise *Stratéolab* a développé une application immersive originale nommée *Flashback*;

Considérant que la municipalité de Labrecque a déposé le projet *Application immersive* dans le programme FRR de la MRC Lac-Saint-Jean Est;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lia Tremblay
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal appuie la signature du Devis # LBRQ-FLBK-02 au montant de 16 500.00\$ de l'entreprise *Stratéolab* qui a pour but de développer une application immersive personnalisée;

Que la municipalité de Labrecque autorise M. Samuel Girard, agent de développement à signer tous documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

86-25

6.9 APPROBATION BUDGET FEUX D'ARTIFICE CENTENAIRE

ATTENDU QUE la municipalité de Labrecque souhaite célébrer son centenaire et organiser diverses activités commémoratives à cette occasion ;

ATTENDU QUE le comité organisateur souhaite souligner le centenaire de la municipalité lors des feux d'artifices de la St-Jean-Baptiste qui se déroule en partenariat avec le comité des loisirs du camping Domaine Lemieux ;

ATTENDU QUE les feux d'artifice sont prévus après le spectacle de Québecissime qui aura lieu le 21 juin 2025 ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver un budget total de 5 000 \$ pour les feux d'artifices en collaboration avec le comité des loisirs du camping Domaine Lemieux.

Que cette dépense soit imputée au budget général de la municipalité, sous la rubrique dédiée aux autres organismes et subvention.

ADOPTÉE

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

87-25

7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 424-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 403-23 MODIFIANT LA TARIFICATION DES PERMIS D'ACCÈS AU LAC LABRECQUE

Attendu que la municipalité de Labrecque a adopté le règlement n° 403-23 ayant pour objet de s'assurer d'une conduite sécuritaire et de la protection de l'Environnement du Lac Labrecque ;

Attendu que le règlement N° 403.23 prévoyait des tarifications pour les permis d'accès au lac Labrecque ;

Attendu que le conseil municipal juge opportun d'apporter une modification à ces tarifications en ce qui concernant les locataires saisonniers et journaliers qui séjournant au camping Domaine Lemieux ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance tenue le 7 avril 2025 par madame la conseillère Lucie Boivin et appuyer par monsieur le conseiller Bobby Côté et que la présentation du règlement a été déposée à cette même séance ;

EN CONSEQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Lucie Boivin
ET APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'adopter ledit règlement portant le N° 424-25, lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - COÛT

L'article 5.2 du règlement N° 403-23 est modifié afin de changer la tarification des permis d'accès pour les locataires saisonniers séjournant au camping. Ce nouvel article se lira dorénavant comme suit :

5.2 COÛT

Les permis d'accès au Lac Labrecque sont gratuits pour les résidents de la municipalité de Labrecque et tarifés pour les non-résidents de Labrecque. Le montant à payer pour les non-résidents de la municipalité de Labrecque afin d'obtenir ou de conserver leur permis d'accès est de 100.00 \$ pour la saison ou de 25.00 \$ par jour.

Les locataires saisonniers séjournant au camping sont considérés comme étant des résidents de Labrecque et les locataires journaliers (visiteurs) sont quant à eux considérés comme étant des non-résidents.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

88-25

7.2 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – FERME TREMBLAY FILS ET FILLES S.E.N.C.

Considérant que la Ferme Tremblay fils et filles s.e.n.c. désire acquérir le lot 5 849 996 afin de faire la culture du bleuets et du pacage de bovins de boucherie ;

Considérant que le lot à une superficie de 18.8845 hectares et il est contigu au lot 5 849 364 qui appartient au même propriétaire, soit monsieur Luc Rousseau ;

Considérant lot 5 849 364 a une superficie quant à lui de 42 hectares ;

Considérant que la Ferme Tremblay fils et filles s.e.n.c. possède quant à elle le lot 5 849 436 avec une superficie de 69.679 hectares à moins de 150 mètres du lot qu'elle désire acquérir ;

Considérant qu'étant donné que le lot 5 849 436 n'est pas contigu au lot 5 849 996, une demande d'autorisation à la CPTAQ pour acquérir le lot 5 849 996 est nécessaire ;

Considérant que le propriétaire du lot 5 849 364 aurait quand même une superficie résiduelle de plus de 40 hectares ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des critères de l'article 62 de la LPTAA et que ce dernier recommande au conseil municipal d'appuyer la demande ;

Considérant que la demande ne porte pas sur une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque appuie la demande sollicitée par la Ferme Tremblay fils et fille s.e.n.c. afin qu'il puisse acquérir le lot 5 849 996 afin de pouvoir faire des activités agricoles sur cette parcelle de lot.

ADOPTÉE

89-25

7.3 CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DU LOT 6 431 758

Considérant que la municipalité désire éventuellement développer le secteur à l'Est de la rue Gilbert ;

Considérant que suite à la cartographie des milieux humides réalisée par la MRC et le gouvernement, une zone de milieux humides affecterait une bonne partie du développement prévu dans ce secteur;

Considérant que pour aller de l'avant dans un projet de développement résidentiel, le ministère de l'environnement exige de bien identifier avec précision lesdits milieux humides ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal mandate la firme Environnement CA afin de réaliser la cartographie des milieux humides et hydriques sur le lot 6 431 758 où le développement résidentiel est prévu, et ce, au montant de 4 300.00 \$ + taxes.

ADOPTÉE

90-25

7.4 CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE COMPLÉMENTAIRE ZONE INDUSTRIELLE

Considérant qu'une entreprise désire acquérir prochainement un terrain dans la zone industrielle ;

Considérant que les terrains restants de la zone industrielle sont situés en milieux humides et qu'une demande d'autorisation ministérielle sera nécessaire pour autoriser des projets de construction ;

Considérant que la municipalité doit faire une caractérisation écologique complémentaire des végétaux avant de présenter une demande d'autorisation ministérielle d'empiètement dans les milieux humides au MELCCFP ;

Considérant que cette caractérisation écologique complémentaire doit se faire en juin ou juillet ;

Considérant que la municipalité ferait faire la caractérisation écologique complémentaire sur l'ensemble de la superficie restante à vendre qui se trouve en milieux humides ;

Considérant l'offre de service d'Environnement CA ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal accepte de réaliser la caractérisation écologique complémentaire par Environnement CA pour un montant total de 2 550.00 \$ + taxes sur l'ensemble de la superficie qui se trouve en milieux humides.

Advenant qu'un ou des acquéreurs désirent acheter un terrain par la suite, le conseil municipal mandate la firme Environnement CA à réaliser la demande d'autorisation ministérielle au nom de la municipalité à taux horaire.

Que monsieur Tommy Larouche, inspecteur municipal soit mandaté à signer l'offre de services avec Environnement CA pour la caractérisation écologique complémentaire ainsi que tous documents relatifs à toute demande d'autorisation ministérielle adressée au MELCCFP.

ADOPTÉE

8. TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS

91-25

8.1 STANTEC – SUPPLÉMENT MODIFICATIONS PLANS ET DEVIS – DOSSIER ASSAINISSEMENT DES EAUX

Considérant que la firme d'ingénieur Stantec doit apporter une modification supplémentaire au plans et devis pour raccorder l'aqueduc municipal au bâtiment de services des bassins de traitement des eaux usées ;

Considérant que c'est frais s'ajoutent en supplément au contrat de services de Stantec ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque autorise les frais supplémentaires pour effectuer les modifications aux plans et devis pour raccorder l'aqueduc municipale à partir de la rue Principale jusqu'au bâtiment de services des bassins de traitement des eaux usées. (Les frais supplémentaires pourraient aller jusqu'à un maximum de 5000.00 \$)

ADOPTÉE

92-25

8.2 ACHAT BOÎTIER DE CHANTIER

Considérant que la municipalité doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de ses employés lors de travaux d'excavation en tranchée ;

Considérant que pour donner accès aux tranchées lorsqu'il n'est pas possible de faire des pentes d'excavation adéquates, il est obligatoire, en vertu des normes de la CNESST, d'étaçonner les parois avec une boîte de tranchée avant d'effectuer le travail dans la tranchée ;

Considérant les soumissions reçus pour un boîtier de tranchée en aluminium de 6' X 6' et 8' d hauteur :

- Étaçonnerment Québec : 12 966.72 \$;
- Battlefield : 13 829.33 \$;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une boîte de tranchée au coût de 12 966.72 \$ + taxes à Étaçonnerment Québec.

ADOPTÉE

93-25

8.3 ACHAT GRATTE TRACTEUR KUBOTA

Considérant que la municipalité a acquis un tracteur Kubota servant principalement au surfaçage de la patinoire ;

Considérant que la municipalité avait acquis également lors de l'achat, un balai mécanique pour installer sur ce tracteur ;

Considérant qu'il pourrait être utile également d'acheter une gratte afin de niveler les petites rues ou stationnements ce qui permettrait par le fait même de rentabiliser l'utilisation du tracteur ;

Considérant que des soumissions ont été demandées au fournisseur du tracteur ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque autorise l'achat d'une gratte pour le tracteur au coût de 3 178.47\$ + taxes à Zone Kubota.

ADOPTÉE

94-25

8.4 DEMANDES D'ENLÈVEMENT ET DE POSES DE LAMPADAIRES DE RUE

Considérant les deux demandes reçues pour faire enlever deux lampadaires dans l'ancien chemin piétonnier de la rue Joseph-Privé incommode les

propriétaires adjacents, lampadaires situés près du 2735, rue Joseph Privé et 2955, rue Principale ;

Considérant que les deux demandes pour faire installer des lampadaires, soit un près du 4485, chemin de la Baie et un face au 1035, rue Gilbert ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque mandate monsieur Tommy Larouche, inspecteur municipal, à faire les demandes nécessaires auprès d'Hydro-Québec pour faire déplacer les deux lampadaires de la rue Joseph-Privé aux deux endroits demandés, soit au 4485, chemin de la Baie et 1035, rue Gilbert.

ADOPTÉE

95-25

8.5 PROGRAMME ECOENERGIE360

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labrecque a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labrecque désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360;

CONSIDÉRANT QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labrecque comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Labrecque déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

QUE la Municipalité de Labrecque autorise la direction générale à :

- Signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;

- Effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

9. VARIA :

9.1 STATISTIQUE MATIÈRES RÉSIDUELLES – LABRECQUE

Tommy expose les résultats reçus concernant les statistiques des matières résiduelles de la MRC. Les données démontrent que Labrecque suit les courbes des autres municipalités de la région.

9.2 RETOUR SAISON 2024-2025 – RELAIS MUNICIPAL

Madame la mairesse fait un résumé du bilan de la saison 2024-2025 du Relais municipal. Malgré une hausse de fréquentation des motoneigistes, une baisse assez marquée de l'achalandage de la communauté a été notée, ce qui se traduit par un déficit d'opération d'un peu plus de 50 000\$. Une réflexion s'impose donc pour reconnecter la population au Relais et voir différents scénarios pour la prochaine saison et l'avenir de notre Relais.

10. RAPPORT DES COMITÉS

Mme la conseillère Colombe Privé invite toute la population à l'Assemblée Générale Annuelle de l'A.P.L.L le 25 mai 9h30 à la salle municipale

Mme la conseillère Lucie Boivin fait un retour sur le succès de la soirée de talents locaux avec Philippe Laprise qui s'est déroulé à l'église le 3 mai et lance l'invitation pour la prochaine activité du centenaire soit la Saint-Jean retrouvaille avec souper dans les rues, spectacle Québécoisissime et feux d'artifices le 21 juin.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens.

96-25

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

De lever l'assemblée à 20h14.

ADOPTÉE

Marie-Josée Larouche, mairesse

Tommy Larouche, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim